Bruxelles, le 10 juillet 1954.

L E S R E L A T I O N S I N T E R R A C I A L E S

A U C O N G O.

Le Conseil supérieur de l'Assistance sociale a décidé de poursuivre l'examen du problème des relations interraciales; je me permets de soumettre à la bienveillante attention de nos collègues quelques réflexions inspirées par la lecture de l'intéressant rapport du CEPSI.

La majorité des anciennes colonies ont éliminé l'hégémonie européenne, par la violence ou du consentement des colonisateurs; ailleurs, une agitation ouverte ou larvée compromet la prospérité du pays; l' exemple du Kenya démontre combien il est difficile d'arrêter une insurrection quand celle-ci est déclenchée, même lorsqu'il s'agit de populations dont le stade de civilisation ne dépasse pas celui de nos indigènes; enfin, dans d'autres colonies, l'ordre public n'a jamais été troublé jusqu'ici.

Le comportement individuel des européens à l'égard des autochtones a eu une incidence sérieuse sur l'évolution des événements. Il serait facile de remplir un rayon de bibliothèque rien qu'avec les documents qui le démontrent.

Si le Congo Belge, grâce à une politique très sage, est un havre de paix dans ce monde agité, l'influence de ce qui se passe ailleurs est inévitable.

Le Conseil a eu raison de se soucier d'un problème social dont l'importance pour l'avenir de notre Colonie est essentielle. Il est opportun de faire le point de la situation actuelle au Congo, de rechercher les raisons pour lesquelles l'européen a réussi ou échoué ailleurs et de tâcher de dégager ce qui pourrait être réalisé opportunément pour assurer l'évolution la plus favorable.

Il n'est pas possible d'examiner le problème en se limitant au domaine de l'assistance sociale, stricto sensu, qui fait l'objet habituel de nos délibérations.

./.

Je m'excuse donc de déborder de leur cadre; le rapport du CEPSI, proposé à notre examen, invite du reste à nous y aventurer. Voici la thèse de ce rapport : "Il est du devoir "et de l'intérêt des deux races de s'entendre et, pour s'entendre, "il faut d'abord se connaître et se comprendre".

Le CEPSI recommande des méthodes plus efficaces dans la préparation des candidats coloniaux, notamment la publication d'une brochure et la création de secrétariats sociaux dans les grandes villes.

Les recommandations du CEPSI sont excellentes et peuvent être réalisées sans long délai. J'insisterai simplement sur la nécessité de ne confier les secrétariats sociaux qu'à des personnes ayant une très sérieuse expérience de la vie européenne et indigène dans <u>tous</u> les milieux sociaux de la Colonie, de façon à assurer un caractère d'objectivité pratique indiscutable aux conseils qu'elles seront appelées à donner.

Mais je crains que les précautions prises pour améliorer la préparation coloniale et pour guider les *nouveaux arrivés n'aient des résultats superficiels et éphémères* si la masse des coloniaux, dans laquelle les débutants vont être noyés, n'est pas travaillée très activement en même temps.

Celui qui débarque pour la première fois sur le sol de notre Colonie ressent une appréhension intime; il redoute les effets du climat, il se sent mal à l'aise dans ses premiers contacts avec les noirs, il craint de commettre des impairs, il est très influençable par les relations qu'il se crée dans l'exercice de sa profession et parmi les coloniaux originaires de son milieu social métropolitain. Si ceux-ci se moquent des conseils donnés dans la brochure fournie par son employeur et les traitent de "bobards", s'ils le découragent de suivre les suggestions du secrétariat social, le jeune colonial ne tardera guère, par faux amour-propre, à s'aligner sur les réactions du milieu auquel il doit s'assimiler.

On peut objecter que les brochures et les secrétariats sociaux pourraient influencer la masse des coloniaux aussi bien que les débutants.

J'avoue ne pas être persuadé que ces méthodes y suffisent.

Une brochure contenant des conseils bien intentionnés, émanant de Bruxelles, risque d'être accueillie avec un certain scepticisme par les anciens coloniaux. Le secrétariat social, qui ne peut être installé que dans quelques grands centres, recueillera, parmi ces coloniaux, l'adhésion de quelques bonnes volontés mais je doute qu'il réussisse à modifier le comportement de la majorité.

Il me paraît intéressant de chercher à analyser les facteurs de ce comportement et les moyens d'agir sur celui-ci.

Il ne faut pas être trop pessimiste. Le dévouement du personnel médical, des assistantes sociales, du personnel territorial, des missionnaires est une réalité réconfortante. Beaucoup d'employeurs, de colons, d'artisans, de femmes européennes traitent les autochtones avec équité et bonté.

./.

D'autre part, si nous aimons les noirs, c'est parce que nous avons pu apprécier les qualités humaines de beaucoup d'entre eux, leur attachement et leur confiance.

Mais pour ceux-là le problème des relations interraciales est résolu.

Nous n'envisagerons ici que les situations moins favorables qui restent nombreuses et c'est pourquoi le tableau que nous allons esquisser paraîtra brutal.

I. ANALYSE DES FACTEURS DU COMPORTEMENT.

Le comportement des coloniaux envers les noirs résulte, consciemment ou non, d'une série de motivations qui diffèrent suivant la catégorie sociale à laquelle appartient l'individu : intérêts privés bien ou mal compris, extrapolation de quelques événements auxquels l'intéressé a été mêlé, préjugés ambiants sur les caractéristiques supposées de la race noire, etc...

1. La majorité des coloniaux se sont donné pour but d'atteindre un standing de vie plus élevé, de gravir un échelon social, de s'assurer des succès professionnels et un travail plus intéressant, de payer les études de leurs enfants, de constituer un capital, d'aboutir à une retraite confortable.

Au risque d'être traité de cynique, j'estime qu'une propagande qui supposerait a priori la conscience du "white man's burden" un idéal de bon samaritain et négligerait les raisons énumérées ci-dessus serait sans efficacité.

A la base d'une propagande rationnelle, il faut chercher à démontrer que ces objectifs terre à terre n'ont aucune chance d'être atteints, sans un comportement intelligent vis-à-vis des noirs; "veau, vache, cochon, couvée" risquent sinon d'être un rêve balayé par les réalités que connaissent les européens du Kenya et d'Extrême-Orient.

2. Il est nécessaire de se montrer tout aussi réaliste dans l'examen du comportement des noirs à l'égard des européens.

Des travailleurs paresseux et menteurs, des boys voleurs et ivrognes, des clercs vaniteux et arrogants, des mécaniciens et chauffeurs qui détraquent par négligence une machinerie coûteuse appartiennent à la réalité humaine que le colonial est appelé à rencontrer chaque jour.

./.

La conscience professionnelle n'est certainement pas une vertu très générale chez les indigènes. Dissimuler cette situation de fait au colonial débutant l'exposerait à des expériences cuisantes et l'entraînerait à prendre le contre-pied des conseils les mieux intentionnés.

Une propagande en faveur de meilleures relations interraciales doit étudier objectivement les motivations du comportement des noirs dans les circonstances les plus diverses et dégager les méthodes à appliquer par l'européen en présence de ces réalités.

Sans s'étendre jusqu'à l'étude de la philosophie bantoue, il est possible d'analyser les réactions très différentes des évolués, des artisans qualifiés, des travailleurs salariés, des chefs, des notables, des indigènes coutumiers, des vieillards, des jeunes gens, des femmes et des enfants, réactions auxquelles le comportement de l'européen doit chaque fois s'adapter.

L'attention sera attirée aussi sur les différences de caractère entre races indigènes. L'attitude de l'européen qui réussira fort bien avec des Walendus ou des Batwa échouera complètement à l'égard des Watusi ou des Azande.

Même parmi les européens ayant vécu quelques années à la Colonie, il y en a un bon nombre pour qui "un nègre est un nègre" et qui, faute d'avoir été éclairés, tirent de leurs échecs une seule conclusion qui est un mépris définitif à l'égard des autochtones.

3. Une campagne tendant à améliorer la compréhension et l'entente entre les races n'aura des chances d'être féconde que si elle est orientée différemment suivant la catégorie d'européens à laquelle elle s'adresse.

En effet, le comportement de ceux-ci envers les noirs est fort divergent en fonction des facteurs suivants :

a) Profession : fonctionnaires de divers rangs, personnel des entreprises privées, artisans, commerçants, colons agricoles, etc...

b) Ancienneté et situation sociale : coloniaux chevronnés, personnel arrivé au Congo après la guerre, débutants, femmes, jeunes gens, écoliers (le rôle de la femme a été souligné avec raison par le CEPSI; la formation de la jeunesse dans les écoles a une importance capitale pour l'avenir des relations interraciales).

c) Nationalité : belges, portugais, grecs, italiens, etc... (on ne peut pas négliger l'influence des 30 % d'étrangers sur les autochtones).

d) Résidence : grandes villes, petits postes de l'intérieur, brousse.

./.

4. Un fossé s'est creusé entre les races; on a souvent cité la réflexion des noirs dans les années d'après-guerre : "Le blanc ne nous connaît plus, ne nous aime plus".

Les raisons de cette situation, qu'il ne faut pas extrapoler trop largement, ont été fréquemment exposées. Le confort des habitations, l'auto, la vie familiale, le rythme trépidant du travail ont été mis en cause.

Indifférence, incompréhension, crainte, mépris, hostilité sont des phases successives à appréhender.

Pour citer un cas extrême, beaucoup d'européens de Léopoldville ne connaissent les noirs que par leurs relations professionnelles avec quelques clercs et boys et n'ont vu de la vie des autochtones que le film cinématographique que constitue une rapide traversée de la cité en auto ou une visite touristique au marché indigène.

Il serait peu réaliste de préconiser un retour en arrière. Après des heures de prestations professionnelles souvent plus longues qu'en Europe, sous un climat pénible, l'européen a le droit de disposer à son gré de ses heures de loisir.

Si l'on veut combler le fossé entre les races, atténuer l'indifférence des blancs à l'égard des autochtones, il faut rechercher des méthodes nouvelles qui tiennent compte de la situation de fait signalée ci-dessus.

II. SUGGESTIONS CONCERNANT L'AMELIORATION DES RELATIONS INTERRACIALES.

L'examen de quelques facteurs du problème nous a amenés à mettre en relief sa complexité. Il n'y a pas de solution passe-partout, si l'on veut tenir compte des motivations du comportement des diverses catégories d'européens à approcher et des réactions des différents milieux indigènes à l'égard des blancs.

1. Un programme d'action en vue d'améliorer la compréhension et l'entente entre européens et autochtones peut être élaboré et amorcé par une équipe consciente des conséquences tragiques d'une désagrégation des relations interraciales.

Cette équipe ne peut pas songer à atteindre individuellement tous les coloniaux.

./.

Mais ceux-ci appartiennent tous à une ou plusieurs organisations sociales, au sens très large du mot, et ils subissent aussi l'influence d'autres institutions.

Si l'on réussissait à convaincre certains dirigeants de ces organismes de ce que les relations interraciales ont une incidence très grave pour le sort futur de leurs adhérents et à les persuader de la nécessité de s'associer pour établir un programme d'action concerté et pour l'appliquer, peut-être accepteraient-ils de constituer l'équipe à laquelle nous songeons. Chaque organisme utilisant les méthodes les mieux adaptées à la catégorie sociale de ses adhérents, la plupart des européens pourraient être approchés.

Les organisations sociales auxquelles nous songeons comprennent :

1°) Les associations patronales (Association des Intérêts Coloniaux belges p.ex.) et les dirigeants des entreprises privées et des institutions parastatales.

2°) Les associations professionnelles et syndicales.

3°) Les associations de colons.

Les institutions qui peuvent influencer l'opinion de certains secteurs de la population européenne comprennent :

1°) Les églises de toutes confessions ;

2°) Les associations les plus diverses telles que le CEPSI, l'Union des Femmes Coloniales, les Unions d'anciens étudiants des universités belges, etc... ;

3°) Les associations de la Presse belge et congolaise, les services de la radio et du cinéma ;

4°) La direction des établissements scolaires pour enfants européens au Congo ;

5°) La direction des institutions belges d'enseignement spécialisées dans la formation des coloniaux.

Il n'est nullement nécessaire de faire appel, au début, à toutes ces institutions. L'équipe devrait comprendre, dès sa constitution, un ou plusieurs représentants des groupements patronaux, des associations syndicales et des associations de colons. Il serait opportun d'y adjoindre des représentants qualifiés de quelques-unes des autres institutions citées ci-dessus.

S'il paraît inévitable que l'initiative parte de Belgique, il faudra chercher le plus rapidement possible le moyen d'y associer les dirigeants d'Afrique de ces organisations car il faut appréhender la méfiance des coloniaux à l'égard de projets émanant de Bruxelles alors qu'ils concernent un problème étroitement lié à leur expérience quotidienne.

./.

2. Je n'ai pas cité dans l'énumération ci-dessus le Département des Colonies ni le Gouvernement du Congo Belge.

Non seulement ce sont les principaux employeurs de personnel européen, mais ils ont, de toute évidence, le droit et le devoir de contrôler étroitement tout programme d'action en faveur d'une meilleure compréhension et entente entre les races puisque la lourde responsabilité de la paix sociale au Congo repose sur eux. Parmi les mesures suggérées plus loin, il en est qui ne peuvent être décidées et réalisées que par le Gouvernement.

Mais on peut se demander si l'opinion publique ne serait pas plus aisément préparée et persuadée par une campagne de propagande conçue et réalisée à l'initiative des représentants des organisations citées plus haut, travaillant en collaboration confiante avec les autorités, plutôt qu'à l'initiative de celles-ci.

Il est cependant nécessaire d'associer à l'équipe dont nous avons suggéré la constitution des fonctionnaires qualifiés représentant l'autorité.

3. J'ai employé volontairement l'expression assez vague d' "équipe" parce que la formule à adopter doit être laissée à l'examen des personnalités de bonne volonté qui consentiraient à se réunir pour déblayer le terrain. Il existe déjà un tel nombre de Commissions dans lesquelles se retrouvent les coloniaux écartelés entre de multiples occupations que j'ai quelque appréhension à suggérer d'en créer une nouvelle.

On peut imaginer d'arriver à constituer un "Institute for racial relations" comme il en existe dans d'autres pays.

Mais il me semble préférable d'avoir des débuts modestes et de rechercher simplement des méthodes pratiques pour influencer l'opinion coloniale.

4. La première tâche consiste à faire le point de la situation des relations interraciales dans tous les milieux et à dégager les déficiences auxquelles il est le plus urgent d'obvier.

Quelles que soient la compétence et l'expérience de ceux qui se sont penchés sur ce problème, ils ont dû se baser sur des impressions individuelles assez disparates et parfois subjectives. Le problème des relations interraciales est un problème de sociologie.

Son importance serait certainement comprise par des institutions telles que l'I.R.S.A.C. (qui comprend une section des sciences de l'homme), les centres universitaires d'études coloniales (ou des instituts de sociologie qui se sont attaqués déjà à des problèmes quelque peu similaires).

./.

Ces institutions disposent de ressources propres et obtiendraient peut-être l'appui financier du Gouvernement et des entreprises qui ont un intérêt direct à prévenir les troubles sociaux, comme elles l'ont obtenu pour d'autres études sociologiques. Elles pourraient éventuellement se partager le travail qui n'exigerait du reste pas des dépenses très élevées.

L'enquête ne devrait pas négliger des sondages de l'opinion des autochtones, délicats à réaliser mais qui seraient certainement des plus instructifs. La comparaison avec la situation dans d'autres colonies serait également très féconde.

5. Sans anticiper sur les résultats de l'enquête, il me semble que l'on devrait d'abord créer un climat favorable et chercher à persuader toutes les catégories d'européens de l'impérieuse nécessité de relations interraciales harmonieuses et confiantes.

C'est pourquoi nous avons cité plus haut, parmi les institutions qui peuvent utilement être sollicitées de collaborer au but poursuivi, les associations de la presse et des périodiques, les services de la radio, du cinéma, les établissements scolaires et d'une façon générale toutes les associations culturelles.

Leur influence sur l'opinion publique s'ajouterait à l'action directe des associations professionnelles. Ces dernières peuvent intervenir dans le comportement des européens au travail, surtout par des conseils (p.ex. la brochure préconisée par le CEPSI) mais également si nécessaire par des mesures coercitives permettant d'éliminer les éléments dangereux pour la paix sociale.

Les employeurs peuvent être amenés, s'ils ne le font pas encore, à sanctionner plus sévèrement et, en cas de récidive, à licencier les membres de leur personnel qui se livrent à des voies de fait ou qui injurient leurs subordonnés autochtones; les associations syndicales ou de colons peuvent être persuadées de l'opportunité d'exclure les membres qui auraient été l'objet d'une condamnation judiciaire pour sévices envers les indigènes.

6. Nous arrivons à la question plus délicate des relations interraciales dans la vie privée, en dehors des prestations professionnelles.

Combler le fossé qui sépare les races, les rapprocher pour leur permettre de se mieux comprendre est rendu bien malaisé par les préjugés, les différences dans le standing de vie et les moeurs.

Il me paraît indispensable de préparer l'opinion publique à toute mesure tendant à amenuiser la ségrégation raciale, par une campagne bien orchestrée à laquelle tous les organismes cités plus haut devraient participer; au moment où une telle mesure sera appliquée, elle rencontrera plus aisément l'acquiescement de la majorité de la population.

./.

a) A mon sens, la mesure la plus urgente et la plus importante concerne l'accession la plus large possible des enfants autochtones aux écoles fréquentées par les enfants européens, et cela dès l'école primaire et même dès l'école gardienne. Tant que l'enfant blanc n'aura avec les noirs que des relations de maître à serviteurs, situation particulièrement marquée dans les villes, nous ne pourrons pas espérer une meilleure compréhension réciproque.

Par contre, à l'enfant qui aura poursuivi toutes ses études avec des condisciples de couleur, qui aura partagé leurs jeux, subi les mêmes examens, participé aux mêmes épreuves sportives, la ségrégation raciale paraîtra un anachronisme incompréhensible.

Mais cela suppose que la majorité des parents admettent que leurs enfants aient des camarades de race différente, tout en exerçant la surveillance que doivent s'imposer tous les parents en ce qui concerne les compagnons de leurs enfants.

A défaut, les relations entre européens et autochtones évolués resteront empreintes du malaise que l'on décèle fort bien dans les circonstances où ceux-ci sont appelés à rencontrer les européens en dehors de leurs prestations professionnelles.

b) Il existe encore d'autres domaines permettant à la jeunesse de se rencontrer et de se mieux connaître.

1°) La pratique du sport s'y prête particulièrement bien, à condition de mêler les deux races dans les équipes concurrentes, sans quoi les compétitions prendraient un caractère de rivalité raciale. Les associations sportives devraient donc être accessibles à tous; les conditions d'admission peuvent comprendre une enquête préliminaire sur la moralité du candidat.

2°) L'accession des noirs aux formations scoutes, aux groupements de jeunesse qui s'en inspirent, procurerait d'excellentes occasions de contact, d'autant plus favorables qu'une discipline morale élevée est à la base de ces formations. Il y a eu déjà, du reste, un début d'exécution dans cette voie.

3°) La formule peut s'étendre à toutes les organisations culturelles, à celles créées par les Eglises de diverses confessions, etc...

c) Les secrétariats sociaux, dont le CEPSI propose la création, peuvent suggérer aux coloniales disposant de loisirs, d'aider le personnel des foyers sociaux dans la gestion des cercles de couture, les visites à domicile, etc... Ce sont d'excellentes occasions de contact avec les femmes indigènes, pour autant que les jeunes européennes ne soient pas trop convaincues de leur supériorité et se donnent la peine de chercher à comprendre les sentiments des femmes dont elles auront à s'occuper, sans vouloir jouer aux "dames bienfaitrices".

./.

Il y faut beaucoup de tact, de modestie et d'expérience, ce dont risquent de manquer ces aides bénévoles si elles n'ont pas la formation des assistantes sociales.

En outre, dans les grandes villes, les intéressées ne disposeront pas toujours d'un moyen de locomotion pour se rendre au foyer social et cet aspect du problème doit être aussi envisagé.

Les secrétariats sociaux devront donc rechercher des modalités de collaboration entre femmes européennes et indigènes qui ménagent la susceptibilité des unes et des autres qui présentent un certain attrait pour elles et qui soient compatibles avec les possibilités de déplacement des intéressées.

Le problème de l'influence de la femme européenne sur la famille de ses serviteurs a été excellemment décrit dans la note du CEPSI. Il faut donc trouver le moyen de remédier à l'interdiction de loger les serviteurs dans la cité européenne.

d) Il paraît inéluctable que dans un avenir rapproché les noirs devront être autorisés à résider dans les quartiers européens (les services de l'urbanisme et de l'hygiène peuvent imposer des conditions que tous les résidants doivent respecter) et à y circuler librement à toute heure à condition d'être porteurs de leur carte d'identité, mesure applicable sans distinction de race. Ils auront accès aux hôtels, restaurants et tous lieux où le public est admis.

La ségrégation des races dans les quartiers séparés est une des causes les plus évidentes du fossé que l'on veut combler et elle est incompatible avec la nécessité de voir les races mieux se connaître et s'entendre, prônée par le CEPSI.

Elle ne se conçoit plus au moment où les autochtones sont invités à participer plus activement aux conseils et commissions créés par le Gouvernement pour traiter les questions d'intérêt général, où ils accèdent dans la Colonie et même en Belgique aux établissements d'enseignement moyen et supérieur, où des évolués sont invités à visiter la mère-patrie, où une classe moyenne indigène se constitue très opportunément.

Il est paradoxal qu'un noir puisse obtenir un diplôme d'humanités complètes que beaucoup de coloniaux ne possèdent pas, soit reçu à dîner par un Gouverneur de Province comme membre d'un Conseil de Province ou d'une Commission du Fonds du Bien-Etre Indigène, ait pu séjourner en Belgique et y être invité à des réceptions chez les plus hautes autorités du pays mais qu'il ne puisse, au Congo, entre deux séances du Conseil, pénétrer dans un restaurant avec un de ses collègues européens s'il désire déjeuner ou prendre un rafraîchissement.

On n'imagine pas, en Belgique, de créer semblable discrimination à l'égard de classes de la population dont le standing de vie et l'éducation sont inférieurs à ceux de certains noirs. Le tarif des prix des restaurants et hôtels, le niveau des loyers y suffisent sans qu'il faille maintenir une discrimination raciale mortifiante.

./.

L'opinion publique doit être patiemment préparée à l'adoption de toutes ces mesures, si l'on veut éviter qu'elles n'aient pour effet de provoquer de multiples incidents entre européens et noirs.

7. Les suggestions qui précèdent et d'autres mieux adaptées à rechercher aideront à nous attacher la classe moyenne des autochtones et à accroître le nombre de ceux qui sont disposés à collaborer avec nous.

Il est chimérique d'espérer qu'elles ébranleront la xénophobie de ceux qui appartiennent à des sectes telles que le Kitawala ou qui subissent peut-être l'influence de la propagande communiste, ou encore qu'elles puissent avoir un effet quelconque sur la masse du "lumpen proletariat", de la plèbe sans métier défini, des chômeurs intermittents, etc...

En cas de troubles, il s'y trouvera des meneurs et une populace prête à en tirer profit. Les noirs dont la collaboration nous est acquise n'auront guère d'influence sur ces événements et risquent même d'être parmi les victimes les plus exposées du fait qu'ils sont obligés d'habiter loin des quartiers européens. A ce moment, on peut craindre du reste que le ressentiment des européens se tourne contre tous les noirs sans distinction et que tout l'effort de rapprochement soit compromis.

Il appartient évidemment aux services de la Sûreté et à la police de savoir tout ce qui se passe dans la cité indigène et de prévenir les troubles.

L'assainissement des cités indigènes est du ressort du Gouvernement; outre les mesures de police et le rapatriement des sans-travail, il faut s'occuper de la rééducation des jeunes vagabonds, du relèvement des prostituées, de la lutte contre l'alcoolisme, etc... Les services sociaux ont là un large champ de travail. Mais il ne nous paraît pas que les européens qui n'appartiennent pas à ces services spécialisés puissent apporter une aide efficace. La question mérite cependant un examen.

Quel que soit le prix de ces mesures, la dépense est une prime d'assurance moins coûteuse que les conséquences de troubles sociaux dans une Colonie.

CONCLUSION.

Nous nous excusons d'avoir mis à l'épreuve ceux qui auront eu la patience de lire ces notes jusqu'au bout. Il resterait à examiner les problèmes économiques, juridiques et politiques ayant une incidence sur les relations interraciales mais qui s'écartent des préoccupations de notre Conseil.

L'analyse des relations entre les races dans d'autres Colonies d'Afrique centrale et de leur incidence sur la situation favorable ou tragique de ces Colonies serait également une source d'enseignement féconde; n'ayant pas eu l'occasion d'y séjourner depuis la guerre 1940 - 1945, nous n'avons pas pu aborder ce sujet.

./.

Nos suggestions ne sont pas présentées comme des solutions opportunes mais elles nous paraissent simplement mériter d'être discutées par des coloniaux mieux avertis.

Malgré l'euphorie résultant du calme actuel, des événements peuvent surgir au moment le plus inattendu, qui compromettraient de façon décisive l'avenir de l'expansion belge dans les territoires d'outre-mer, si l'on ne se soucie pas d'étudier le problème qui nous occupe avec la volonté d'aboutir sans retard.

Il ne nous paraît pas que l'opinion publique en Belgique et à la Colonie s'en rende compte. Le CEPSI doit être loué d'avoir attiré l'attention des coloniaux et le Conseil Supérieur de l'Assistance Sociale a eu raison d'en reprendre l'examen.

Henri BECKERS.